

Ce ne fut qu'en 1536 que les habitans de cette Châtellenie embrassèrent la Réformation : elle donne son nom à un des Colloques de la Souveraineté de Neuchâtel.

La Châtellenie du Val-Travers (67), ou *Vau-Travers*, est placée aux confins du Bailliage de Grandson, des Mairies de Verrieres & de Chaux-d'Étalieres, & de la Seigneurie de Travers. Ce district consiste dans un grand vallon, arrosé dans toute sa longueur par la riviere la Reuse, que l'on voit sourdre, au pied d'un rocher, à *Saint-Sulpy* ou *Saint-Sulpice*, où elle met d'abord en mouvement nombre de moulins & d'usines; elle fournit aux habitans de bonnes truites, qui se plaisent dans ses eaux. Outre ce vallon, le *Val de Travers* comprend les hautes montagnes qui le bordent, & que la nature enrichit de bois, de pâturages, de fourrages & de minéraux. On lui donne six à sept lieues de circuit, & l'on y compte au-delà de trois mille cinq cens habitans. Il forme, à titre de Châtellenie, la quatrième des Jurisdictions de l'Etat; & après celle de Vallangin, c'en est la plus étendue, comme elle est, après celle de Neuchâtel, une des plus peuplées. L'on y trouve les villages de *Motier*, de *Couvet*, de *Boveresse*, de *Fleurier*, de *Saint-Sulpy* & *Buttes*, avec les hameaux de *Plancemont* & de *Tremalmont*, qui valent des villages, & une multitude de maisons isolées, dispersées sur les montagnes du district, & habitées, les unes pendant l'été seulement, & les autres pendant toute l'année : celles-ci, pour la plupart, sont la demeure d'Artistes & d'Artisans; & celles-là sont l'habitation passagere des Vachers & des Agriculteurs. Les villages occupent le vallon & l'embellissent. Tous ont dans leur situation respective quelque chose de remarquable, soit pour la singularité, soit pour l'agrément. *Buttes* & *Saint-Sulpy* sont resserrés par des montagnes qui semblent leur dérober le jour, & les séparer du reste du monde; tandis que tout est riant dans les divers emplacements de *Fleurier*, de *Motier*, de *Couvet* (*) & de *Boveresse*. Il y a d'ailleurs dans tous ces villages des maisons propres & commodes, dont la construction annonce la liberté, l'activité, l'aisance & l'industrie. L'on doit dire en général, que son séjour n'est pas plus celui de la paresse & de l'indigence, que celui de la contrainte & de la stupidité. Au-dessus de *Buttes*, on voit l'emplacement de l'ancien château de *Roussillon*; ce nom nous rappelle celui de Gerard de *Roussillon*, personnage (68) célèbre dans les annales de la France, à qui les Historiens ont donné le nom de *Comte de Bourgogne*. Il fut défait près de Pontarlier, dans le temps des guerres où il tenoit le parti de l'Empereur Lothaire contre Charles. Ce Gerard, qui avoit (69) construit d'autres châteaux

forts, pouvoit bien avoir établi celui de *Roussillon*, qui faisoit alors partie de la Province de Bourgogne.

Le château de *Motier*, situé sur une éminence à l'Occident, & à une demi-lieue du village de ce nom, servoit autrefois de demeure aux anciens Barons du *Val de Travers*, originaires de la Franche-Comté. Il contenoit, outre des bâtimens logeables, une chapelle, des prisons, une fontaine dans la cour, & une citerne dont on voit encore des vestiges. Des murs épais de six pieds formoient son enceinte, fortifiée par plusieurs tours, les unes rondes, & les autres carrées. La plus grande partie de ce château est aujourd'hui ruinée, ou a été démolie; ce qui en reste sert de logement pour un Concierge, qui a soin des prisonniers qu'on y renferme quelquefois. Les cachots sont sous terre, & ne reçoivent de lumière que par une ouverture étroite pratiquée dans la partie supérieure de la voûte. L'un des appartemens que l'on a conservé, a un grand bassin, qui paroît avoir été destiné pour y prendre le bain.

Le Val de Travers est devenu célèbre par le séjour de *Jean-Jacques Rousseau* à *Motier*, beau village situé dans un vallon arrosé par la Reuse, à un quart de lieue de la grande route de France, qui va de *Saint-Sulpice* à *Boveresse* & à *Couvet*. La mémoire de cet homme extraordinaire, & l'intérêt qu'inspirent tous les détails de sa vie, nous engageroient à parler ici de ce qui lui arriva à *Motier*, si nous n'en avions donné une notice dans le *Tableau de la Suisse littéraire*. Il venoit (70) d'être décrété de prise-de-corps à Genève. Le Gouvernement de Berne l'avoit fait sortir de la ville d'Yverdon, où il avoit demeuré quelque temps. Il chercha un asyle dans les montagnes de Neuchâtel. Protégé par Milord *Keith*, alors Gouverneur de ce pays, il se fixa à *Motier* en 1762. Il y vivoit tranquillement, cultivant la Botanique, jouant du clavecin, & ignoré du monde, quand un nouvel orage éclata sur lui. Il fut insulté : quelques pierres, qu'on lui fit croire avoir été jettées dans les vitres de son logement, lui persuaderent qu'il alloit être traité en martyr de ses opinions. Il quitta *Motier* le lendemain de cette alarme (en 1765) & se réfugia dans l'île de *Saint-Pierre*, au lac de Bièvre, d'où il fut obligé de se sauver encore. M. *Bernoulli* n'a pas oublié, dans sa Description (71) du Comté de Neuchâtel, un trait qui honore les habitans de *Couvet*. Au premier bruit qui leur parvint des désagrémens que *Rousseau* venoit d'essuyer à *Motier*, ils lui députerent trois Notables, pour lui offrir, au nom de leur communauté, une maison toute meublée dans leur village; ils l'assuroient en même temps de leur empressement à lui rendre tous les offices possibles d'estime & de

(67) *Leu*, ibid. tom. XVIII, pages 263-264. *Tschärner*, ibid. tom. II, pages 181-184. *Sinner*, ibidem, tom. I, pages 247-250, &c.

(*) *Planche*, n°. 263.

(68) Comte de Bourgogne en 834, Comte de Paris en 838, fondateur de l'Abbaye de *Vezelai* en Bourgogne, & mort en 867; il étoit fils de *Leutarde*, Comte en Alsace, & de *Grimilde*, & petit-fils de *Luitfrid II*, Comte en Alsace, mort vers 800, de qui descendoient les Comtes de *Habsbourg*, Landgraves de la haute-Alsace. Gerard de *Roussillon* eut de sa femme *Berthe*, fille de *Pepin*, Roi d'Aquitaine, *Théoderic*, mort sans enfans, & *Eve*, qui vivoit en 865, suivant une charte. Voyez les *Tables généalogiques* des augustes maisons d'Autriche & de Lorraine, par M. le

Baron de *Zur-Lauben*, pag. 60.

(69) Voyez *Dunod*, Histoire de la Franche-Comté, &c.

(70) M. de *Sinner* a rapporté, dans le premier volume de son *Voyage dans la Suisse occidentale*, pag. 230-246, des Lettres & des Anecdotes intéressantes sur la retraite du Philosophe de Genève à *Motier* & dans l'île de *Saint-Pierre*. On peut aussi voir les *Planches* numéros 10 double, 37, 38, 53, 61 double, 63, 84, 96 double, 144 & 233, sur le local de *Motier* & l'habitation de *Rousseau* dans ce village, avec le tableau de ses amusemens & celui de l'insulte qu'il y essuya, si on en croit quelques relations du temps.

(71) Pag. 221

bienveillance. On peut juger combien le cœur de *Roussseau* fut sensible à ces propositions aussi obligeantes; mais docile au conseil que lui avoit donné Milord Maréchal de *Keith*, son protecteur, de quitter le Comté de Neuchâtel, il eut la fermeté de ne pas accepter l'offre d'aussi généreux voisins, & son étoile l'entraîna dans l'Isle de *Saint-Pierre*.

Les montagnes qui bornent le district de *Motier* vers le Sud, renferment plusieurs grottes remarquables. Celle qui mérite le plus d'attention, a une lieue de long. Son ouverture est dans l'intervalle de deux rochers perpendiculaires, qui ont plus de quatre-vingt pieds de haut. Du sommet de ces rochers se précipite un torrent qui forme une belle cascade. A l'Est est la grotte (*) en question, qui présente d'abord un grand vestibule en arcade, haut de trente & un pieds: plus loin, la voûte surbaissée jusques au niveau du terrain, ne laisse qu'une entrée, où l'on ne peut pénétrer qu'en se couchant sur le ventre. A droite est une large fente dans le rocher supérieur, qui peut aussi servir d'ouverture. Ici l'on commence à allumer les chandelles dont on doit s'être pourvu; & l'on trouve d'abord une vaste étendue de terrain, dans le fond duquel il y a ordinairement de l'eau. On monte ensuite avec assez de facilité, puis on parvient à une surface de niveau, couverte de pierres, détachées vraisemblablement de la voûte supérieure, qui a cinquante pieds dans sa plus grande hauteur, & quinze dans sa partie la moins élevée, sur une largeur proportionnée. Les côtés de cette grotte sont en certains temps de l'année chargés de grosses masses de *lac Lune*, ou *lait de Lune* très-blanc. Lorsque vous le prenez au rocher même qui le produit, il est fort pesant, & si vous le ferrez dans la main, il se résout en eau. Mais si après l'avoir détaché, vous le mettez dans un vase de terre bien verni, & exactement fermé, en le laissant sécher à l'ombre, la matière conserve toute sa blancheur, ne diminue point en volume, & devient poreuse & légère, sans qu'on puisse découvrir ce qu'est devenue toute l'humidité dans laquelle ce lait se résolvait d'abord. Est-elle volatile, devient-elle un corps solide; & dans ce dernier cas, pourquoi cette matière perd-elle de sa pesanteur? C'est une question à proposer aux Physiciens. En parcourant l'intérieur de cette vaste caverne, on trouve plusieurs bassins remplis de l'eau qui distille continuellement de la voûte. Ils sont environnés d'une matière semblable au tuf; leurs bords se resserrent à mesure qu'ils s'élevent, & recouvrent l'eau qu'ils renferment; de sorte que tel bassin, qui dans son fond a plus de six pieds de diamètre, n'en a pas trois dans sa partie supérieure. Il est évident que c'est l'eau tombant de la voûte, qui produit ce tuf, puisqu'on découvre aisément les augmentations successives en hauteur & en épaisseur; & ce qu'il y a de singulier, c'est que l'on voit sur la surface des bords de ce bassin, & en solide, toutes les ondulations que les gouttes qui tombent, forment ordinairement sur l'eau. On peut même observer la différence de ces ondulations, lorsque le rocher distille plus abondamment, parce que les couches

sont alors plus grandes & les replis plus profonds. Ces bassins sont mols dans leurs extrémités: mais ce qui a été rendu solide précédemment, est entièrement pétrifié, sans avoir changé de forme extérieure. Cette grotte a un grand nombre de soubiraux; on en voit même sur les côtés d'assez grands pour qu'on puisse pénétrer fort avant dans ce sens-là. Partout on remarque diverses figures bizarres auxquelles l'imagination prête des ressemblances, mais qui ne sont autre chose que des masses de *lait de Lune* pétrifié. Il y a d'autres endroits où le rocher supérieur laisse en distillant sur les pierres du fond une substance terreuse, qui a la couleur de la terre d'ombre. Elle est si fine & si déliée, qu'étant réduite en poudre, elle devient impalpable. Au reste, on ne trouve dans ces vastes souterrains d'autres animaux que des chauve-souris. Au bout d'une lieue le fond de la grotte se rétrécit, & ne permet pas de pénétrer plus avant.

Le rocher qui touche à l'Ouest la cascade dont on a parlé, est entièrement creux, & a plusieurs ouvertures à trente pieds au-dessus du niveau du terrain. L'eau en sort à gros bouillons en jaillissant, & forme un ruisseau qu'on nomme la *Sourde*. A côté de la plus grande de ces ouvertures est une autre caverne assez spacieuse, & qui perce fort avant dans le rocher. Mais on ne sauroit la parcourir parce qu'à trente pieds de son ouverture, on rencontre un puits qui en occupe toute la largeur. Si on y jette des pierres, on les entend bondir, heurter les parois intérieurs pendant plus de deux minutes, & enfin tomber dans l'eau. Le district de *Motier* renferme en outre plusieurs sources d'eau très-salutaires. Les Amateurs de l'Histoire Naturelle trouveront dans ce quartier quantité de marcaissites, des pierres figurées, des cornes d'*Ammon* grandes & petites, des échinites, des madrépores, des dendrites très-belles; des boucardes & des pétoncles de toutes les espèces. On fait combien la Principauté de Neuchâtel & Vallangin en général fournit de coquillages fossiles & de plantes marines pétrifiées. Nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage intéressant (72) de M. *Osterwald* sur ce pays, nous en avons emprunté le tableau que nous venons de décrire.

Voisin des frontières de la France, & pourvu depuis trente ans de chemins très-praticables, le *val-Travers* fait actuellement un grand commerce de commission, dont le dépôt principal est à *Saint-Sulpice*. Il s'en exporte aussi quantité de dentelles travaillées sur les lieux, de même que beaucoup d'ouvrages d'horlogerie, d'ustensiles de bois & de fer, de cuirs préparés, de papier, & beaucoup de beurre & de fromages. Tous ces objets de débit, fabriqués dans l'enceinte même de la Châtellenie, attestent au loin l'intelligence & le savoir-faire de ses habitans; & ils leur procurent en retour les grains, les vins, &c. que le sol & le climat leur refusent. Le climat en effet n'est point chaud dans le *val-Travers*, mais en échange il est très-sain; & la vie, pour l'ordinaire, s'y prolonge avec vigueur & gaieté. Le sol de même ne peut qu'en être universellement fertile; la surface en est trop inégale: mais si dans ces endroits élevés il ne produit que des bois, de l'herbe & de

(*) *Planche*, n°. 144.

(72) Description des montagnes & des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel & Vallangin.

l'avoine, il faut dire aussi, que dans le valon il produit du froment, du seigle, de l'orge & de bons légumes. Ce qui prouve enfin, qu'en participant avec tous leurs compatriotes aux douceurs de la constitution du pays, les habitans de cette Châtellenie savent également supporter certaines rigueurs de la nature, c'est que tous aiment leurs foyers avec une sorte de passion; & qu'animés du noble desir de partager leur bien-être avec le reste des humains, il est peu d'étrangers que leur politesse n'accueille avec honneur, & que leur bienveillance ne s'empresse vivement à fixer au milieu d'eux.

Cet intéressant district, heureux & digne de l'être, n'a pas toujours fait partie du pays de Neuchâtel. Dans les premières années du treizième siècle, il appartenait encore à la Baronnie de Grandson, possédée par les Seigneurs d'Orbe (73), de la Maison de Vienne; & alors encore il comprenait *Travers*, les *Verrieres* & la *Brevine*. Un coup d'œil jetté sur la carte (*) du pays peut apprendre quel arrondissement ces divers lieux donnoient au district. En 1218 le Comte (74) Berthoud I, de Neuchâtel, dirigé par Ulrich, Comte d'Arberg, son oncle & son tuteur, en fit l'acquisition. Il le prit des Barons de Grandson, en échange de certaines terres Seigneuriales, qu'il tenoit en Bourgogne sur les bords de la Saone, & que leur distance de Neuchâtel lui rendoit incommodes. La même année il le remit en fief, à titre de Baronnie, au Comte Ulrich son oncle; & celui-ci venant à son tour à inféoder à quelques particuliers du valon diverses parcelles de sa Baronnie, il institua pour lors les fiefs connus dans le pays, sous le nom de *Grand-Jacques* & de *du Terraux*. La Baronnie du *val-Travers*, quant à sa Jurisdiction civile, n'a pas été conservée dans son étendue primordiale. Pour le soulagement des peuples, pour la facilité de l'administration, & peut-être aussi pour l'avantage personnel de certaines personnes, que l'on vouloit employer, l'on en démembra le ressort. Au quatorzième siècle on en détacha les *Verrieres*; au quinzième la Seigneurie de *Travers*, & au dix-septième la Mairie de la *Brevine*; mais quant à sa

Jurisdiction criminelle, à quelques modifications près; relatives à la Seigneurie de *Travers* en particulier, elle continua, & continue de comprendre son premier district en entier. Le château de *Motier* (75) n'a pas cessé d'en être le redoutable siège; & il en est de même du Bureau des Finances établi dans le lieu, sous le titre de *recette*: l'on fait de reste qu'il opere sur toute l'ancienne Baronnie du *val-Travers*.

Le village de *Couvet* est grand, bien bâti & dans la situation la plus riante. Son Temple est décoré d'une tour en pierres de taille nouvellement construite. Il s'y trouve, & dans d'autres lieux de ce vallon, des maisons, qui ne dépareroient pas de grandes villes. On y voit une fabrique de toiles peintes qui occupe plusieurs ouvriers. *Couvet* a produit des horlogers & des architectes habiles dans leur art. C'est en particulier le lieu natal du célèbre Ferdinand *Berthoud*, si connu par ses talens distingués pour l'horlogerie, dont il a donné au Public un excellent (76) *Traité*, & par le succès de l'Horloge marine qu'il a inventée pour la détermination des longitudes: il fait sa résidence ordinaire à Paris, & est Membre de la Société Royale de Londres.

Il y a long-temps qu'on a dit que le peuple veut des Dieux, des Héros & des monstres. Il faut ranger dans cette dernière classe l'histoire (77) d'un dragon qui désoleoit les environs du village de *Saint-Sulpice*, dans le courant du quatorzième siècle. Ce dragon étoit sans doute un de ces serpens de grandeur énorme dont on ne peut nier l'existence: on lui donnoit le nom de *Vuivra*, qui paroît une corruption de celui de *Hydre* ou *Guivre*; l'endroit où il se retiroit, s'appelle *la Combe à la Vuivra*. Un particulier du village de *Saint-Sulpice*, nommé *Sulpice Raymond* ou *Remond*, délivra le pays de ce fléau; mais il perdit la vie dans le combat. Sa famille a obtenu des Comtes de Neuchâtel l'affranchissement de la mainmorte, & d'un impôt qu'on nommoit *l'émine de la porte*; que les habitans de ce pays payoient pour se dispenser de garder la porte du château de *Motier*. Les curieux ne

(73) L'an 1213 un certain Lambert tenoit le Val de Travers en administration de Girard de Vienne, Comte de Bourgogne, qui le tenoit en fief du Palatin de Bourgogne. Comme ce Girard étoit Seigneur d'Orbe & de Grandson, il y a apparence que le Val de Travers étoit dans ce temps là une dépendance de cette Baronnie. [Hist. msc. du Comté de Neuchâtel, pag. 14, dans la Bibliothèque de M. le Baron de *Zur-Lauben*].

(*) *Planche*, n°. 171.

(74) Voici ce qu'on lit dans la même Histoire manuscrite du Comté de Neuchâtel, pages 15-16:

« Le Comte Ulrich, agissant au nom du Comte Berthoud, échangea en l'an 1218, avec Girard de Vienne, Seigneur d'Orbe & Baron de Grandson, les Seigneuries qu'il possédoit sur la Saone, contre le Val de Travers, y compris tout ce que contient la Seigneurie dudit Travers, avec les *Verrieres* & la *Brevine*: ces deux dernières étoient entièrement remplies de bois & de forêts. Berthoud en rendit hommage au Comte de Bourgogne; & cet hommage procura même à Berthoud & à ses successeurs, le droit d'assister aux Etats de Bourgogne. Ulrich, après cet échange, obtint que le Val de Travers fût érigé en Baronnie, & il le remit entre les mains de son fils Berthoud, qui en fut le premier Baron, & qui, à ce que l'on croit, bâtit le château de *Motier*, nommé *Châtelard*: c'étoit alors que Lambert, cité plus haut, tenoit en admodiation le Val de Travers. Berthoud lui donna quelques terres en fief dans ce vallon, pour le gratifier: ces terres qu'il lui remit, furent dans la suite nommées le fief *Grand-Jacques*. Ce Lambert a été la souche de la maison appelée de *Val de Travers*, qui a long-temps subsisté dans ledit

» vallon, & de laquelle la première famille du *Terraux* a été une branche. » Cette dernière fut ainsi nommée à cause d'une terre marécageuse, dépendante dudit fief; étant parvenue en partage à un cadet de la maison de *Val de Travers*, il fut obligé d'y faire plusieurs fossés ou *terreaux* pour la saigner. D'autres disent que ce mot du *terreaux* leur vient de ce qu'un de leurs ancêtres possédoit un bien à *Motier*, qu'on appelle *Comblemine*, où il y avoit une espèce de donjon, qu'il fit entourer de fossés ou *terreaux*; mais que s'étant rendu suspect à ses voisins, il fallut démolir ce donjon. Cependant ces fossés subsistent encore aujourd'hui, & servent de cloison à une partie de la possession ».

(75) Ce nom, autrement *Mouffier*, dérive du Monastère, en latin *Monasterium*, qui a subsisté dans le village de *Motier* jusqu'au changement de Religion, & qu'on appelloit le *Prieuré Monner*. C'étoit une Eglise collégiale, composée d'un Prieur & de douze Chanoines, bien rentés. Le Souverain retire leurs revenus depuis l'époque de la sécularisation.

(76) *Essai sur l'Horlogerie*. Paris, 1763, 2 vol. in-4°. On a encore du même Artiste, *l'Art de conduire & de régler les pendules & les montres*. Paris, 1760, in-12. *Traité des horloges marines*. Paris, 1773, in-4°. avec vingt-sept planches.

(77) L'Histoire manuscrite du Comté de Neuchâtel, pag. 65, place ce fait extraordinaire sous Louis, Comte de Neuchâtel, qui mourut en 1373. On peut en lire aussi le détail dans la description des montagnes de Neuchâtel, par M. *Osterwald*, pag. 34-39. Le serpent qu'on voit dans l'écu du Duché de Milan, se nomme *la givre*, du nom latin *vipera*.

passeront pas *Saint-Sulpice* sans voir la belle collection de coquillages marins que possède M. *Meuron* (78) de *Morveaux*, Colonel actuel d'un Régiment Suisse au service de la Hollande; ils auront lieu d'observer la parfaite ressemblance de leurs analogies fossiles, dont les montagnes voisines abondent.

La *Châtellenie de Thiele*, ainsi (79) appelée de la rivière de ce nom, qui décharge le lac de Neuchâtel dans celui de Bienne. Elle est située entre la Mairie de Neuchâtel & la Châtellenie du Landeron, & contient, avec le château & le village de Thiele, les deux paroisses de Saint-Blaise & Cornaux, & quelques autres (80) villages; il croît dans ce district du vin, du grain, du foin, des fruits & des légumes en abondance: il y a des marnes de bon usage & des forêts de bon rapport. L'on compte dans cette Châtellenie, qui est la cinquième des Juridictions du pays, & celle dont le sol est le meilleur, dix-sept à dix-huit cents ames. L'on y trouve aussi le grand étang appelé *Loquiat*, dont la profondeur est immense & la pêche considérable.

Le château de Thiele seroit la résidence du Châtelain, s'il n'étoit pas inhabitable. Il n'y a actuellement qu'un Receveur de péage pour le Roi, domicilié à la tête du pont, où il tient une espèce d'auberge. Cet endroit nous rappelle un traité fait entre le Comte Conrad de Fribourg, Souverain de Neuchâtel, & la ville & communauté de Morat, sur le règlement du péage; ce traité (81), daté de Neuchâtel le 4 Mai 1399, est curieux à plus d'un égard. La livre de cire est taxée dans ce tarif à quatre deniers; l'anguille à un denier. On se contentera d'observer la singularité qui met les Juifs dans la classe des bêtes, & au pair avec les ânes. L'article qui parle de ceux qui prennent leur route par *Enge*, se rapporte à la route qui tendoit vers la montagne de *Dieffe* & *Pierreperuis*, & qu'on nommoit *le chemin des Mulets*. L'autre chemin, qui passoit un peu plus haut, vers l'Abbaye de *Fontaine-André*, venoit, selon toute apparence, se réunir au premier; mais l'histoire de ces routes est aussi obscure que la géographie de ces temps. La Thiele sépare, en sortant du lac, le territoire de la République de Berne du Comté de Neuchâtel, ainsi que les langages. D'un côté d'un pont long & couvert, sur lequel on passe cette rivière, & où l'on paie le péage au Roi de Prusse, on ne parle qu'allemand, & de l'autre côté du pont, on n'a d'autre dialecte que le françois, ou plutôt un patois qui est généralement la langue du peuple. On est étonné de trouver si peu de gens, dans le Comté de Neuchâtel, qui parlent allemand, malgré le commerce & les relations conti-

nuelles qui subsistent entre les deux États; tandis que dans le Canton de Berne & dans le reste de la Suisse allemande, toutes les personnes qui ont reçu quelque éducation parlent & écrivent dans les deux langues. La situation du château & du pont de *Thiele* est fort pittoresque. A environ mille pas du pont, l'on voit à côté du grand chemin de Neuchâtel, sur un coteau dont la vue domine sur les marais & sur un horizon immense, terminé par la chaîne des Alpes, une maison isolée, entourée d'ombrages, habitée aujourd'hui par une petite Colonie de la secte des *Moraves* ou de *Herrenhut*, dont l'établissement est dû à la générosité de deux Gentilshommes bernois, du nom de *Watteville*, qui s'étoient retirés à *Herrenhut* (82), où leur postérité réside encore. Leur zèle pour les progrès de la secte, les engagea à destiner la maison de *Montmirail*, qui jusques-là n'avoit été qu'une jolie campagne, à loger de jeunes demoiselles, dirigées selon les principes d'une éducation pieuse & modeste. M. de *Sinner*, après en avoir rapporté le plan, juge qu'un pareil institut n'est pas fait pour réussir parmi les gens du monde, & que l'éducation qu'on y donne éloigne trop de ce qu'on appelle *belles manières*.

C'est à *Epagnés* ou *Espagnés*, petit village entre *Montmirail* & *Marin*, situé sur un coteau près de l'issue de la Thiele, & selon d'autres à *Vavre*, hameau placé sur une colline, que *Henri, Duc de Longueville*, si connu dans l'Histoire des troubles de la minorité de Louis XIV, & pere des deux derniers Princes de Neuchâtel de cette maison, que *Henri* forma en 1625 le projet de bâtir une ville qui devoit porter le nom de *Henripolis*. On avoit invité tous ceux qui voudroient s'y établir, par des offres avantageuses; mais il n'est resté de ce projet chimérique, qu'un plan (83) gravé & une annonce inutile.

La route continue à travers des champs fertiles; jusqu'au village de *Marin*, d'où l'on arrive à *Saint-Blaise*, paroisse considérable, où il y a des fabriques de toiles peintes, qui, joint à la culture des vignes, attirent beaucoup d'ouvriers du Canton de Berne. En sortant de *Saint-Blaise*, qui n'est éloigné que d'une grande lieue de Neuchâtel, le grand chemin est resserré entre deux rangées de murs qui garantissent les vignes. *Saint-Blaise* est le siege ordinaire de la Justice de Thiele.

La *Baronie* de (84) *Gorgier*, située sur une des pentes (85) du Mont-Jura, vers le lac de Neuchâtel, renferme le château de *Gorgier* & les villages (86) de *Gorgier*, *Saint-Aubin*, *Sauge* ou *Saule*, *Fresin* ou *Fresen*, & *Montalchier*. Elle a pour limites le lac, la Mairie de *Bevaix*,

(78) *Leu*, ibidem, tom. XIII, pages 94-95.

(79) *Leu*, ibid. tom. XVIII, pag. 169, à l'article de *Thiele*.

Tschanner, ibid. tom. II, pag. 158-159.

Sinner, Voyage dans la Suisse occidentale, tom. I, pag. 155-163, &c.

(80) *Hauterive*, *Marin*, *Epagnier*, *Vavre* ou *Vaure*, *Voing*, la *Coudre*, &c.

(81) Ce traité se trouve en entier en langue françoise dans la Chronique allemande de *Tschoudi*, tom. I, pages 597-599.

(82) Cet endroit est dans la haute Lusace, au Cercle de *Zittau*. La secte des freres *Moraves* a pour Auteur un Comte de *Zinzendorff*, qui l'établit en 1722 à *Herrenhut*.

(83) Description du plan & assiette d'*Henripolis*, 1626.

Tome II & dernier.

(84) *Leu*, ibid. tom. IX, pages 43-44.

Tschanner, ibid. tom. I, pages 250-251.

Sinner, ibid. tom. I, pages 259-261, &c.

(85) Cette pente du Jura comprend dans son revers les rochers du *Creu-du-vent*, remarquables par leur hauteur, leur forme semi-circulaire, & la bonté des bois & des simples qui croissent dans leur centre. Le vin rouge qui croît dans la Baronie de *Gorgier*, est très-renommé.

(86) Ces cinq villages forment une paroisse protestante, laquelle est patronne de sa propre Eglise, maîtresse de la portion des dîmes affectée à cette Eglise, & honorée en particulier, depuis 1551, d'un droit de Bourgeoisie avec l'Etat de Berne, qu'elle reconnoît au moyen de la redevance annuelle d'une somme qui est fixée.